



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

DECISION DU CONSEIL COMMUNAL
SUSCEPTIBLE DE REFERENDUM

Objet soumis à l'approbation du Canton

Préavis municipal 25/2008 relatif au Plan de quartier en Vassin

Dans sa séance du 24 juin 2009, le Conseil communal de La Tour-de-Peilz a décidé :

1. d'adopter le Plan de quartier En Vassin et son règlement, qui ont été soumis à l'enquête publique du 14 juin 2008 au 14 juillet 2008, tels qu'amendés par la Commission;
2. d'accepter la modification des fiches sectorielles C3 et D1 du Plan des secteurs d'aménagement du Plan directeur communal qui ont été soumises à l'enquête publique du 14 juin 2008 au 14 juillet 2008;
3. de soumettre ce Plan de quartier, son règlement et les modifications des fiches sectorielles C3 et D1 du Plan directeur communal à l'approbation du Département de l'économie du canton de Vaud et de lui proposer d'écarter les oppositions;
4. d'adopter, en faisant siennes, les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions déposées pendant l'enquête précitée;
5. de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toutes Instances, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du Plan de quartier En Vassin.

Ce plan de quartier a été approuvé par le Conseil d'Etat en date du 27 janvier 2010.

En vertu des art. 107 et suivants de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, cette décision est susceptible de référendum dans les 20 jours suivant son affichage au pilier public.

Le texte complet de cette décision peut être consulté au Greffe municipal.

La Tour-de-Peilz, le 5 mars 2010.